

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un *curriculum vitae*, devront parvenir, dans un délai de quatre semaines à compter de la date de parution du présent avis au *Journal officiel* de la République française, au ministère de l'éducation nationale

(direction de l'enseignement supérieur, service des contrats et des formations, sous-direction des certifications supérieures et de la professionnalisation, bureau des écoles d'ingénieurs, bureau DES A12), 99, rue de Grenelle, 75007 Paris.

## MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

### Avis de concours pour le recrutement de dessinateurs et de dessinatrices des services déconcentrés

NOR. EQUI0100903V

Le centre interrégional de formation professionnelle (CIFP) de Nantes organise au titre de l'année 2001 deux concours (externe et interne) et un examen professionnel en vue du recrutement de dessinateurs et dessinatrices.

Un examen d'aptitude technique spéciale pour l'inscription sur une liste à l'emploi réservé de dessinateur est également ouvert au titre de l'année 2001 dans la zone de compétence du CIFP de Nantes.

La date limite de clôture des inscriptions est fixée le 14 septembre 2001.

La date des épreuves écrites est fixée le 17 octobre 2001.

Le nombre de postes à pourvoir dans la zone de compétence du CIFP de Nantes fera l'objet d'un arrêté publié ultérieurement

Tous renseignements peuvent être obtenus :

- pour les candidats résidant hors Paris par lettre, visite ou téléphone auprès de la direction départementale de l'équipement située au chef-lieu du département de résidence du candidat ;
- pour les candidats résidant à Paris auprès de la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France (division du personnel et de l'administration générale), 21-23, rue Miolets, 75732 Paris Cedex (téléphone 01-40-61-88-80)

## AVIS DIVERS

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

### Avis relatif à l'application du décret n° 92-587 du 26 juin 1992 modifié relatif à la compatibilité électromagnétique des appareils électriques et électroniques

NOR : ECOI0100325V

DIRECTIVE 89/336/CEE DU 3 MAI 1989 MODIFIÉE  
DU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Le présent avis annule et remplace l'avis publié au *Journal officiel* de la République française du 23 février 2000, page 2815.

Liste des organismes désignés en application du 2 de l'article 5 du décret n° 92-587 du 26 juin 1992 modifié :

1. Pour toutes les catégories de matériels et d'appareils :

Laboratoire national d'essais (LNE), 1, rue Gaston-Boissier, 75724 Paris Cedex 15 ;

Laboratoire central des industries électriques (LCIE), 33, avenue du Général-Leclerc, 92260 Fontenay-aux-Roses ;

EMITECH, ZA de l'Observatoire, 3, rue des Coudriers, Cap 78, 78180 Montigny-le-Bretonneux ;

EMITECH Atlantique, 15, rue de la Claise, ZI Angers-Beaucouzé, 49070 Beaucouzé ;

EMITECH Grand Sud, 3, rue du Massacan, ZI A Vallée du Salaison, BP 25, 34741 Vendargues Cedex ;

AEMC Mesures, 665, rue de la Maison-Blanche, 78630 Orgeval ;

AEMC Mesures, 7, rue Georges-Méliès, 69680 Chassieu ;

INTESPACE, 18, avenue Edouard-Belin, BP 4356, 31029 Toulouse Cedex 4 ;

SINFOR, 11, rue Charles-Schmidt, 93583 Saint-Ouen Cedex ;

GRME Est, aire de la Thur, BP 8, 68840 Pulversheim ;

SOPEMEA, aérodrome de Villacoublay, zone aéronautique Louis-Breguet, BP 48, 78142 Vélizy Cedex ;

GERAC, 105, avenue du Général-Eisenhower, BP 1185, 31037 Toulouse Cedex 1 ;

INERIS, parc technologique Alata, BP 2, 60550 Verneuil-en-Halatte ;

CETIM, 52, avenue Félix-Louat, BP 80067, 60304 Senlis Cedex

2. Pour les catégories suivantes :

- appareillage électrique industriel à basse tension ;

- matériels de fourniture d'énergie ;

- systèmes convertisseurs de puissance et variateurs de vitesse ;
- matériels d'automatisation ;
- matériels de technologies de l'information et de télécommunications.

ASEFA, plate-forme F 03, usine M 3, Schneider Electric, 23, rue du Vieux-Chêne, 38240 Meylan ;

ASEFA, plate-forme K 41, Schneider Electric, 33 bis, avenue du Maréchal-Joffre, 92002 Nanterre Cedex ;

ASEFA, plate-forme N 01, Alstom Technology, 23-25, avenue Morane-Saulnier, 92364 Meudon-la-Forêt Cedex ;

ASEFA, plate-forme P 01, Legrand, 128, avenue du Maréchal-de-Latre-de-Tassigny, 87045 Limoges.

3. Pour les catégories suivantes :

- machines et engins agricoles et forestiers ;
- engins de chantiers ;
- équipements à moteur thermique ;
- équipements d'infrastructure routière ;
- bateaux à moteur ;
- appareillages de mesure et d'essais ;
- matériels de garage.

Union technique de l'automobile, du motorcycle et du cycle (UTAC), autodrome de Linas-Montlhéry, BP 212, 91311 Montlhéry Cedex.

Liste des organismes désignés en application de l'article 6 du décret n° 92-587 du 26 juin 1992 modifié pour la délivrance des attestations CE de type pour les appareils conçus pour l'émission des radiocommunications :

Laboratoire central des industries électriques (LCIE), 33, avenue du Général-Leclerc, 92260 Fontenay-aux-Roses ;

EMITECH, ZA de l'Observatoire, 3, rue des Coudriers, Cap 78, 78180 Montigny-le-Bretonneux ;

EMITECH Atlantique, 15, rue de la Claise, ZI Angers-Beaucouzé, 49070 Beaucouzé ;

EMITECH Grand Sud, 3, rue du Massacan, ZI A Vallée du Salaison, BP 25, 34741 Vendargues Cedex ;

AEMC Mesures, 665, rue de la Maison-Blanche, 78630 Orgeval ;

AEMC Mesures, 7, rue Georges-Méliès, 69680 Chassieu.